



TOUTES & TOUS CHEMINOT-ES

NAO SALAIRES

DES MIETTES NE SUFFIRONT PAS !

La direction refuse de rendre l'argent aux cheminots !

Lors de la négociation, la direction a fait des propositions indécentes et méprisantes au regard du contentieux salarial accumulé et, qui plus est, réduites en cas d'absence d'accord valide !

Face au refus de la direction d'entendre l'urgence salariale, les cheminots doivent hausser le ton.

La Fédération CGT des Cheminots mettra tout en œuvre pour créer les conditions de l'unité la plus large pour aller gagner par la lutte les mesures attendues par les cheminots.

La direction du GPU SNCF, dans une attitude méprisante, a considéré que les cheminots étaient largement servis en matière salariale et qu'ils n'ont pas à se plaindre en comparaison avec d'autres salariés.

Plutôt que d'augmenter significativement les salaires, la direction se gargarise de mécanismes concernant les PR de 4 à 16 permettant, selon elle, que les salaires de l'ensemble des cheminots atteignent à minima le SMIC +10 %.

Elle espère conclure le sujet par une méthode autoritaire, en faisant preuve de suffisance et de mépris, par un chantage à la signature auprès des organisations syndicales, en annonçant les mesures suivantes :

- une augmentation générale des salaires de 1,8 % seulement, au 1^{er} janvier 2024, ramenée à 1 % en l'absence d'accord valide ;
- une enveloppe de 1,3 % pour des augmentations individuelles redistribuée au choix des « managers » aux cheminots contractuels des classes 1 à 6, enveloppe portée à 1,5 % pour les cheminots des classes 7 et 8 et portée à 3 % pour les cheminots contractuels embauchés depuis au moins 4 ans et qui seraient en dessous de certains plafonds (non déterminés) ;
- la revalorisation de 4 % des indemnités de travail de nuit et de dimanches et fêtes ;
- une « prime Macron » de 400 € ;
- la reconduction du dispositif « forfait mobilité durable » et de la prise en charge à 75 % des frais de transport en commun ;
- la reconduction des 15 % de contingents de niveaux supplémentaires ;
- 5 ans de délai de séjour maximal sur une PR pour les classes 1 à 6, TA et TB ;
- la création d'une PR 37 avec un contingent de 20 % des effectifs à la PR 36 ;
- l'augmentation de l'indemnité de réserve de 25 € ;
- un complément de PFA pour les personnels roulants calé sur la Valeur Moyenne Théorique de la prime de travail ou de traction et équivalence pour les contractuels ;
- la revalorisation de 15 % des indemnités de management et d'encadrement (DPX, DUO, DET).



Des amorces de discussions ont eu lieu sur d'autres points, mais l'essentiel est renvoyé à des groupes de travail devant se tenir au 1^{er} semestre 2024 sur 4 thèmes :

- la revalorisation de l'indemnité de résidence ;
- la rémunération des encadrants ;
- les conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers ;
- la révision de la grille salariale pour les statutaires.

Ces quelques dispositions sont bien loin d'un début de compensation du contentieux salarial et de l'inflation !

Pourtant de l'argent, il y en a...

- La SNCF affiche des bénéfices records avec plus de **2,4 milliards d'euros en 2022**.
- Le groupe réalise 20,7 milliards de chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2023 avec une progression de 2,2 % par rapport à 2022 qui était déjà une année record.

C'est le produit du travail des cheminots, et la contrepartie, c'est le salaire !

D'autant plus qu'ils subissent une inflation galopante : entre août 2022 et août 2023, **+11,2 %** sur les produits de grande consommation, **+18 %** sur l'électricité et en 8 ans, **+70 %** sur le gaz !

Aller chercher ce qui nous est dû, c'est possible !

Pour exemple, **des luttes cheminotes locales, construites avec la CGT**, ont permis notamment d'obtenir des revalorisations importantes des primes de travail.

Dans d'autres secteurs comme l'industrie, des **hausse générales** de salaire ont été obtenues par la lutte massive des salariés.

Aux États-Unis, dans un contexte de capitalisme exacerbé, les salariés ont fait plier les géants automobiles GM, Stellantis et Ford en obtenant, entre autres, **25 % de hausse** des salaires de base.

Des réalités auxquelles la direction ne peut et ne doit pas échapper.

LA CGT REVDIQUE :

- Une augmentation générale des salaires d'au minimum 12 % ;
- L'indexation des salaires sur l'inflation (échelle mobile des salaires) ;
- La revalorisation des primes de travail, de traction et l'équivalent pour les cheminots contractuels ;
- Un véritable 13^e mois pour tous les cheminots ;
- La revalorisation des primes, indemnités et allocations ;
- Une importante augmentation des indemnités de résidence et son attribution à l'ensemble des cheminots.

**LA CGT, AUX CÔTÉS DES CHEMINOTS,
ORGANISERA LA RIPOSTE !**